

By unanimous consent, it was ordered,—That, with regard to Bill C-151, An Act to provide supplementary borrowing authority, when the said Bill has been read a second time, it shall be referred to a Committee of the Whole;

That, at the appropriate time in Committee of the Whole stage of the said Bill, a Minister of the Crown shall propose an amendment to delete in line 14 at page 1 of the said Bill the word "fourteen" and to substitute therefore the word "ten";

That, at 3.00 o'clock p.m., on Thursday, June 2, the said Bill shall be called and, without further debate, all questions necessary to dispose of all remaining stages of the said Bill shall be put forthwith and successively without further debate or amendment, except as provided for in this Order;

That, if necessary, for the execution of this Order, the House may sit beyond the ordinary time of adjournment;

That the Standing Orders be amended by adding, immediately after Standing Order 79, the following:

79A. If, at any time before March 31, 1984, a Minister of the Crown introduces a bill to provide additional supplementary borrowing authority of not more than four billion dollars, the said bill shall, after receiving second reading, be considered in a Committee of the Whole and, not later than fifteen minutes before the expiry of the time appointed for the consideration of Government Business on the third day that the said bill is debated, any proceedings before the House shall be interrupted and all questions necessary for the disposal of all remaining stages of the said bill shall be put forthwith and successively without further debate or amendment; and

Provided that the said Standing Order 79A shall expire when any bill mentioned therein has been finally disposed of.

Debate was resumed on the motion of Mr. Baker (Nepean—Carleton), seconded by Mr. Halliday,—That Bill C-684, An Act to amend the Narcotic Control Act (therapeutic use of heroin), be now read a second time and referred to the Standing Committee on Health, Welfare and Social Affairs.

After further debate, the proceedings were interrupted pursuant to Standing Order 24(2).

By unanimous consent, all Orders preceding No. 424 under *Private Members' Public Bills* were allowed to stand.

The Order being read for the second reading and reference to the Standing Committee on Justice and Legal Affairs of Bill C-624, An Act to amend the Criminal Code (Greyhound races);

Mr. Dupont, seconded by Mr. Leduc, moved,—That the Bill be now read a second time and referred to the Standing Committee on Justice and Legal Affairs.

And the question being put on the motion, it was agreed to.

Accordingly, the Bill was read the second time and referred to the Standing Committee on Justice and Legal Affairs.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que, au sujet du projet de loi C-151, Loi portant pouvoir d'emprunt supplémentaire, lorsque ledit projet de loi aura été lu une deuxième fois, il soit déféré à un Comité plénier;

Que, au moment opportun à l'étape de l'étude en Comité plénier dudit projet de loi, un ministre de la Couronne propose un amendement retranchant le mot «quatorze» à la ligne 13 de la page 1 dudit projet de loi et le remplaçant par le mot «dix»;

Que, à quinze heures le jeudi 2 juin, on passe à l'appel dudit projet de loi et que toutes les questions nécessaires pour disposer des autres étapes de l'étude dudit projet de loi soient mises aux voix sur-le-champ et successivement, sans autre débat ni amendement, sauf ceux prévus dans le présent ordre.

Que la Chambre puisse siéger au-delà de l'heure normale d'ajournement, s'il le faut pour exécuter cet ordre;

Qu'on modifie le Règlement en ajoutant, immédiatement après l'article 79, ce qui suit:

79A. Si, à un moment quelconque avant le 31 mars 1984, un ministre de la Couronne présente un projet de loi accordant un pouvoir d'emprunt supplémentaire ne dépassant pas quatre milliards de dollars, ledit projet de loi, après avoir été lu une deuxième fois, sera étudié en Comité plénier et, au plus tard quinze minutes avant l'expiration du temps prévu pour les affaires émanant du gouvernement, le troisième jour de débat sur ledit projet de loi, les délibérations seront interrompues et toutes les questions nécessaires pour disposer de toutes les autres étapes de l'étude dudit projet de loi seront mises aux voix sur-le-champ et successivement, sans autre débat ni amendement; et

A condition que ledit article 79A du Règlement expire lorsqu'on aura disposé finalement de tout projet de loi mentionné dans celui-ci.

Le débat reprend sur la motion de M. Baker (Nepean—Carleton), appuyé par M. Halliday,—Que le projet de loi C-684, Loi modifiant la Loi sur les stupéfiants (emploi thérapeutique de l'héroïne), soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Après plus ample débat, les délibérations sont interrompues conformément à l'article 24(2) du Règlement.

Du consentement unanime, les ordres précédant le numéro 424 sous la rubrique *Projets de loi publics émanant des députés* sont réservés.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la justice et des questions juridiques du projet de loi C-624, Loi modifiant le Code criminel (courses de lévriers).

M. Dupont, appuyé par M. Leduc, propose,—Que ce projet de loi soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce projet de loi est lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.